

COMPTE RENDU DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le mardi vingt-sept mars à 19h30, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Poissant Christian.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 19 mars 2018

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Christian POISSANT, Philippe FREMONT, Jacqueline HORN, Éric PAUCHET, Daniel DARRY, Hubert PICARD, Viviane LECLUSE, Anne-Sophie MARATRAY, Olivier LESUEUR.

Absents excusés :

Gil GUILBERT, procuration donnée à Philippe FREMONT

Marie-Claude LOQUET-BENAÏOUN, procuration donnée à Éric PAUCHET

Sonia BENAVIDES, procuration donnée à Jacqueline HORN

Brigitte CAVALLERO-DUBOIS procuration donnée à Christian POISSANT

Jean-Marc SEVESTRE, procuration donnée à Daniel DARRY

Absents : Béatrice BARRERE

Secrétaire de séance : Jacqueline HORN

Il est demandé par Monsieur le Maire d'ajouter à l'ordre du jour les sujets suivants :

- Vote des 4 taxes
- Convention RPI
- Fonds de concours

OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRÉCÉDENT CONSEIL

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du précédent Conseil.

OBJET : VOTE DES 4 TAXES

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir pour l'année 2018 les taux de référence communaux suivants :

▪ Taxe d'habitation	:	18.88 %
▪ Taxe foncière (bâti)	:	24.34 %
▪ Taxe foncière (non bâti)	:	48.50 %
▪ CFE	:	19.73 %

OBJET : CONVENTION RPI

Monsieur le Maire présente la convention proposée par la commune de La Vaupalière relative à la mise en place d'une participation financière de 300€ pour chaque enfant montignais scolarisé en maternelle à La Vaupalière.

Cette contribution a pour but la participation de la commune, dans le cadre du RPI, aux frais de personnels supplémentaires (ATSEM) nécessaires à l'encadrement des enfants de maternelle.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention annuelle à la commune de la Vaupalière et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

OBJET : RYTHMES SCOLAIRES – RENTRÉE 2018

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le Conseil d'école extraordinaire du 22 janvier 2018 s'est prononcé favorablement au retour à la semaine des 4 jours pour la rentrée 2018.

Une proposition d'horaires a été communiquée à l'inspection académique afin de permettre l'organisation du transport scolaire.

Les Conseillers municipaux adoptent à leur tour à l'unanimité le retour aux 4 jours travaillés (lundi, mardi, jeudi, vendredi) pour la rentrée 2018.

Les nouveaux horaires de l'école seront définis après validation de l'Académie.

OBJET : TRAVAUX RUE DE LA CHAUPIÈRE – CONVENTION BET INGENIERIE

Monsieur le Maire rappelle qu'en délibération du 23 février 2016, la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection du trottoir rue de la chaupière, a été confiée au bureau d'étude BET INGENIERIE pour un montant de 3 250 € HT.

Le périmètre de l'opération initiale ayant été augmenté afin de permettre le prolongement du trottoir et d'inclure les travaux préparatoires sur la chaussée, le montant de la maîtrise d'œuvre s'élève maintenant à 4 300 € HT.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer l'annexe à la convention N°2015-003, modifiant le montant de la mission de maîtrise d'œuvre.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2018

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2018 de la Commune présenté par Monsieur Philippe FREMONT, premier adjoint au Maire, et qui s'équilibre comme suit :

Budget Primitif Commune :

- Section de fonctionnement à : 1 541 166.00 €

- Section d'investissement à : 935 197.00 €

L'intégralité du Budget est consultable en mairie.

OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT 2018

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2018 Assainissement de la Commune présenté par Monsieur Philippe FREMONT, premier adjoint au Maire, et qui s'équilibre comme suit :

Budget Assainissement 2018

- Section d'exploitation à : 231 687.00 €

- Section d'investissement à : 154 384.00 €

L'intégralité du Budget est consultable en mairie.

FONDS DE CONCOURS COM-COM

Monsieur Philippe FREMONT, premier adjoint au Maire, informe les conseillers des nouvelles modalités de participation financière pour les travaux de réfection de voirie par la Communauté de Communes. Cette participation se présente sous la forme d'un fonds de concours à hauteur de 25% des travaux d'investissement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'amortissement du compte 20411511 (GFP rat : Biens mobiliers) sur 15 années.

Questions diverses

Eclairage Salle des fêtes :

De nouveaux projecteurs vont être installés dans la salle des fêtes pour un montant de 5 618.40€ TTC.

Mise aux normes de la salle des fêtes :

La mairie va bientôt faire appel à un architecte afin d'établir une estimation de remise aux normes (accessibilité et isolation) de la salle des fêtes.

Visite de l'église :

Suite à la remise en état du clocher par les agents municipaux, il est envisagé d'organiser des visites de l'église avec l'aide de bénévoles.

Location de la salle des fêtes :

Monsieur le Maire fait part d'une demande de location de la salle des fêtes pour des réunions d'entreprises le mercredi matin. Pour des raisons d'organisation, il n'est pas possible de répondre favorablement à la demande.

Ramassage des déchets verts :

Le ramassage des déchets verts aura exceptionnellement lieu le mardi 8 mai (jour férié)

Prise de dates :

- ✓ Prochain Conseil Municipal le **lundi 14 mai à 19h30**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.